



ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Association loi 1901
191, rue Saint-Honoré - 75001 PARIS

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 12 OCTOBRE 2011 – Rennes – 15h45 *Hôtel de Rennes Métropole*

Le 12 octobre 2012, à 15 h 45,

Conformément à l'article 9 des statuts de l'association, l'Assemblée Générale en session ordinaire s'est réunie à l'hôtel de Rennes Métropole à Rennes sur la convocation du Président.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Monsieur Pascal FORTOUL, Président de l'association A.D.G.C.F.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée en séance, par les membres présents, ainsi que par les représentants et les mandataires des adhérents absents et représentés.

L'Assemblée Générale de l'association, convoquée une première fois le 5 juillet 2011 au Grand Bornand, n'a pu délibérer faute de quorum et a été annulée. Convoquée pour la seconde fois pour siéger ce jour, aucun quorum n'est nécessaire pour que l'assemblée délibère valablement.

L'Assemblée procède immédiatement à la composition de son bureau, sous la présidence de Pascal FORTOUL :

Jean-Paul VOGEL, Patrice BRETON et Jean-François DAUVERGNE, adhérents, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

L'Assemblée pouvant valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport moral du Président,
- Le rapport financier du Trésorier,
- Les états financiers 2010-2011,
- Les perspectives de l'activité pour l'année 2011-2012,

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du rapport moral de l'année 2010-2011 et de l'activité 2010-2011 à ce jour ;

- présentation du rapport financier de l'année 2010-2011 et approbation des comptes de l'année 2010-2011 ;
- perspectives pour les années à venir ;
- présentation de l'organisation du Bureau et des délégations régionales ;
- appel à candidature et élection du Bureau.

PRÉSENTATION DU RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2010-2011

Pascal FORTOUL donne lecture du rapport moral faisant état de l'activité associative depuis notre assemblée générale de 2010 réunie à Dijon et en 2011.

Lors de l'assemblée générale à Dijon, nous nous étions fixés 5 objectifs qui ont été tenus :

- Le 1^{er} objectif concernait les rencontres nationales. Sur quatre rencontres prévues, trois ont eu lieu : sur le thème des métropoles, sur l'urbanisme et sur le déploiement du haut débit ;
- Le 2^{ème} objectif était la confirmation des Universités d'été, tenues les 4 et 5 juillet avec 200 participants et dont les actes viennent de paraître ;
- Le 3^{ème} objectif portait sur les adhésions avec l'objectif ambitieux de 700 adhérents ; au 6 octobre, il y avait 611 adhésions à notre association, en augmentation de 15% sur l'année précédente ;
- Le 4^{ème} objectif avait pour but d'intensifier nos relations avec l'AdCF qui attend de nous une expertise sur différents thèmes. Nous ne sommes pas encore parvenus à identifier les collègues pouvant, sur certaines thématiques, être les interlocuteurs de l'AdCF ;
- Le 5^{ème} objectif concernait la mise en œuvre de la plateforme collaborative à partir de notre site Internet. C'est chose faite depuis le début juin 2011 avec un bond de la fréquentation en septembre.

Le Président remercie tous les membres du Bureau pour leur participation et leur mobilisation et, en particulier, le Secrétaire Patrice BRETON, le Trésorier Jean-François DAUVERGNE ainsi que Marie-Agnès DUCROT qui l'assiste et, tout particulièrement, Laurence ANGLEYS chargée des partenariats, sans qui nous ne bénéficierions pas des moyens dont nous disposons.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral du Président de l'ADGCF pour l'année 2010-2011, passe au vote : contre=0, abstention=0 ; le rapport moral de l'association est approuvé à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER 2010-2011 ET APPROBATION DES COMPTES DE L'ANNÉE 2010-2011.

Jean-François DAUVERGNE, trésorier, présente le rapport financier de l'exercice 2009-2010. L'analyse des comptes de l'exercice 2009-2010 fait apparaître un résultat excédentaire, après impôts, de 48 755 €. Le trésorier fait remarquer à ce propos que le but de l'association n'est pas d'avoir des résultats positifs importants ; ce résultat démontre notre capacité à faire croître notre activité.

Ce bon résultat est dû pour l'essentiel à l'importance et à la qualité de nos partenariats, car le montant des cotisations des adhérents (base + assurance) ne laisse qu'un tout petit excédent une fois payées les cotisations de nos assurances individuelles.

Le bilan fait apparaître un bon niveau de fonds propres à 135 237,75 € et des disponibilités de 240 459,78 €, couvrant parfaitement nos dettes.

Les frais de publication (communication, annuaires et site internet), et les dépenses d'organisation de nos manifestations (intervenants, déplacements) sont intégralement financés par les contributions de nos partenaires.

Jean-François DAUVERGNE remercie, à cette occasion, l'ADCF pour son assistance logistique, en particulier Fabienne BOUCHER.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier effectuée par le Trésorier, passe au vote : contre=0, abstention=0 ; le rapport financier et les comptes annuels de l'exercice tels qu'ils ont été présentés sont approuvés à l'unanimité, et donne quitus aux membres du bureau pour leur gestion de l'exercice clos le 31 août 2011.

PRÉSENTATION DES PERSPECTIVES DE L'ASSOCIATION.

Le Président présente ces perspectives.

En continuité du travail réalisé par les Présidents précédents, Patrick COUÉ et Jean LAVERSANNE, et les Bureaux successifs, les trois dernières années ont permis :

- d'accroître notre nombre d'adhérents,
- de multiplier les réunions nationales,
- d'asseoir les Universités d'été,
- de structurer le réseau régional, de créer notre site www.adgcf.fr et sa plateforme collaborative,
- d'augmenter de façon significative nos partenariats.

La situation actuelle de recomposition des territoires (loi RCT, fait métropolitain, fusion de communautés, suppression de la clause générale de compétences des Conseil Généraux et Régionaux, refonte de nos exécutifs) va avoir des incidences majeures sur nos communautés et sur la nature même de notre métier de DGS.

Pour l'ADGCF, 3 enjeux apparaissent essentiels :

- renforcer notre expertise, notre discours sur le fait urbain, son articulation avec le périurbain et le rural ; nous devons définir notre vision de l'intercommunalité et de notre métier de DGS. Il y a nécessité d'in texte fondateur en la matière.
- Légitimer davantage la position de l'ADGCF dans l'espace des associations de professionnels et d'élus des collectivités territoriales.
- Consolider et valoriser notre réseau régional, à la fois comme gisement d'expérience mais aussi comme « cheville ouvrière » de l'émergence d'une véritable vie régionale associant DGS et élus de l'intercommunalité.

1^{er} enjeu : imaginer notre futur

Au nom du Bureau, le Président propose que nous puissions nous engager dans un travail d'élaboration de notre « doctrine » par la participation de tous suivant une méthodologie que le prochain Bureau devra arrêter. Les prochaines Universités d'été seront l'occasion de valider cette charte.

2^{ème} enjeu : légitimer l'ADGCF

Au nom du Bureau, le Président propose que nous puissions intégrer la Maison des Territoires en ayant notre propre bureau, de signer un partenariat avec l'AdCF pour une coproduction du Club

des Agglos et de répondre présent à sa demande, mainte fois répétée, d'expertise de la part des professionnels que nous sommes, par notre participation aux commissions thématiques.

3ème enjeu : consolider et valoriser le réseau régional

Au nom du Bureau, le Président propose que nous nous donnions les moyens humains pour animer le réseau régional permettant une mobilisation DGS / Présidents au niveau régional au-delà de la nécessaire valorisation des expériences. Il s'agit de conforter notre site, d'assurer une régularité de la lettre électronique et de valoriser notre plateforme collaborative auprès de nos partenaires et, en tout premier lieu, de l'AdCF.

Notre association est à un tournant. Mais tous s'accordent sur le fait qu'il convient de consolider ce qui a été fait et que l'association doit rester ce lieu convivial nous sommes heureux de nous retrouver.

Des questions et éléments de débat sont apportés par la salle :

Georges PAUCHARD demande quelle est la demande d'expertise de l'AdCF ; il s'agit d'apporter des éléments sur diverses questions, souvent très techniques.

Jean-Paul VOGEL propose de faire fi des intérêts politiques pour défendre l'intercommunalité en tant que telle.

Philippe LEMAIRE questionne sur une évolution vers un fédéralisme d'associations régionales ; ce n'est pas dans l'intention du Bureau et cela poserait plus de problèmes organisationnels.

Frédéric PIN voit que nous avons encore des étapes à franchir dans le paysage de la fonction publique territoriale ; nous devons avoir une parole sur la fonction de DGS et sur les nouvelles façons d'exercer notre métier, qui évolue vers de la coordination.

Patrick PHULPIN que le texte du Président a su se situer dans la continuité de ses prédécesseurs. Il a su structurer le travail au niveau régional.

Jean-François DAUVERGNE souligne que notre partenariat avec l'AdCF sera aussi matériel et financier, par rapport aux locaux dans la Maison des Territoires et au permanent.

Joël BOSCHER constate que nous sommes confrontés à une inflation législative et réglementaire, avec une coordination interministérielle faible ; notre association, en tant que réunion de praticiens territoriaux, doit agir et s'adosser aux associations d'élus. Nous devons aussi nous préoccuper des ressources humaines dans le mouvement de fusion des intercommunalités.

Ali-Patrick LOUAHALA questionne sur nos futurs alliés et sur la vision de la future intercommunalité.

Denis COURTOIS revient sur l'aspect ressources humaines : dans l'Indre et Loire, une réunion des DGS a eu lieu sur la question des fusions, puis avec le Préfet où a été abordée la question sous l'angle ressources humaines ; il faut s'occuper de cette question en amont.

Jacques MARSAUD interroge sur la proposition de construire une « doctrine » qui l'inquiète, mais cela dépendra de la manière de l'aborder. Ce qui rassemble, c'est l'attachement au service public et à la coopération intercommunale. Il ne faut pas aboutir à un débat clivant entre options extrêmes, de même qu'avec les collègues dans les communes. Nous ne devons pas laisser ce débat dériver vers un corporatisme intercommunal.

Christian FINA pense que nous n'échapperons pas au débat sur le positionnement de l'intercommunalité par rapport aux communes et à la ville centre.

Pierre LORY-FORET a constaté que, dans le Bureau, il y a peu de membres qui exercent, comme lui, la double responsabilité de DG de la ville centre et de la communauté. Il se félicite de l'ouverture d'esprit de l'association. D'autre part, nous ne pouvons pas évacuer la question des

ressources humaines avec les communes, en particulier avec la ville centre, et surtout dans le contexte des limites budgétaires à venir.

Hélène GEINDRE rappelle l'évocation d'un partenariat avec les syndicats et surtout avec le PNR. Le Président indique qu'il y a eu des contacts récents et d'autres à venir avec les DG des PNR.

Jean-François DAUVERGNE ajoute que nous devons être ouverts à tous les champs de l'intercommunalité, les PNR mais aussi les syndicats ou les SCOT. Il nous faut éviter les discours de supra-communalité pour continuer l'intercommunalité.

Jean LAVERSANNE demande d'introduire la place de l'usager. Notre réflexion doit aussi porter la place de la démocratie locale et du débat public, avec une vraie consistance, une vraie pratique démocratique.

Denis COURTOIS indique que notre atelier aux ETS le 8 décembre portera sur cette question de l'usager dans l'intercommunalité.

Jacques MARSAUD voit qu'après le DG développeur puis le DG manager, on peut penser le DG intégrateur au niveau local.

Le Président précise qu'il proposera, au bureau élargi, une méthode de réflexion qui inclura des réunions au niveau régional et qu'il est souhaitable que ce travail se fasse avec un apport externe et expert.

Le Président demande à l'assemblée générale d'approuver ces perspectives ; l'assemblée générale exprime son accord sur ces perspectives.

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DU BUREAU ET DÉLÉGATIONS RÉGIONALES : ÉLECTION DU BUREAU ET DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Le Président rappelle que le Bureau actuel termine son mandat de trois ans et doit donc être renouvelé. Pour les délégués régionaux, il souhaite que se constituent des binômes, paritaires si possible, plus à même d'assurer une plus forte mobilisation. Il souhaite aussi que les vice présidents puissent suivre des thématiques particulières.

Il fait appel des candidatures au Bureau. Il indique qu'il se représente à la Présidence.

Martine POIROT se présente au poste de présidente déléguée,

Marie-Noëlle ANDURU au poste de secrétaire,

Philippe PASQUET au poste de secrétaire adjoint,

Jean-François DAUVERGNE au poste de trésorier,

Anne PELLAT au poste de trésorière adjointe,

Aux 12 postes de vice présidents : Patrick PHULPIN, Frédéric PIN, Bernard MÉRY, Jacques BOUYAT, Dominique GARNIER, Pierre LORY-FORET, Jean-Paul VOGEL, Agnès GORI-RASSE, Anne-Marie LE GLANIC et Anne-Claire MIALOT. Il reste deux postes à pourvoir, si possible des collègues « au féminin » sur le sud et le nord de la France, régions les moins représentées.

Les candidatures sont mises aux voix :

- Président : Pascal FORTOUL : contre=0, abstention : 1, élu à l'unanimité.
- Présidente déléguée : Martine POIROT : contre=0, abstention=0, élue à l'unanimité.
- Secrétaire : Marie-Noëlle ANDURU : contre=0, abstention=0, élue à l'unanimité.
- Secrétaire adjoint : Philippe PASQUET : contre=0, abstention=0, élu à l'unanimité.
- Trésorier : Jean-François DAUVERGNE : contre=0, abstention=0, élu à l'unanimité.
- Trésorière adjointe : Anne PELLAT : contre=0, abstention=0, élue à l'unanimité.
- Vice Présidents : Patrick PHULPIN : contre=0, abstention=0, élu à l'unanimité.

- Vice Président : Frédéric PIN : contre=0, abstention=0, élue à l'unanimité.
- Vice Président : Bernard MÉRY : contre=0, abstention=0, élue à l'unanimité.
- Vice Président : Jacques BOUYAT : contre=0, abstention=0, élue à l'unanimité.
- Vice Président : Dominique GARNIER : contre=0, abstention=0, élue à l'unanimité.
- Vice Président : Pierre LORY-FORET : contre=0, abstention=0, élue à l'unanimité.
- Vice Président : Jean-Paul VOGEL : contre=0, abstention=0, élue à l'unanimité.
- Vice Président : Agnès GORI-RASSE : contre=0, abstention=0, élue à l'unanimité.
- Vice Président : Anne-Marie LE GLANIC : contre=0, abstention=0, élue à l'unanimité.
- Vice Président : Anne-Claire MIALOT : contre=0, abstention=0, élue à l'unanimité.

Le Président informe que, conformément aux nouveaux statuts, il proposera comme membres associés au Bureau : Michel BIRÉ et Patrice BRETON.

D'autre part, il propose de désigner comme Présidents d'honneur : Patrick COUÉ et Jean LAVERSANNE ; adopté par acclamation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 18 h 54.